

## LES SOLUTIONS D'ASSURANCE DE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province/Territoire : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

\*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres résidents au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité. ☐

Renouvelez-vous cette police d'assurance? \_\_\_\_\_

☐ Oui ☐ Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande et à la fin du paiement. ☐

### Informations sur l'adhésion

Pour être admissible au programme d'assurance de la SCPRS, vous devez être membre en règle de la Société canadienne de pharmacie dans les réseaux de la santé (SCPRS).

Si vous n'êtes pas membre de la SCPRS ou si votre adhésion à la SCPRS est inactive, toute police émise dans le cadre de ce processus de demande est nulle et non avenue. Pour devenir membre ou pour confirmer votre statut, veuillez communiquer avec la SCPRS en composant le (613) 736-9733.

Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité. ☐

Êtes-vous membre en règle de la Société canadienne de pharmacie dans les réseaux de la santé (SCPRS)? \_\_\_\_\_

☐ Oui ☐ Non

Numéro de member : \_\_\_\_\_

**Je suis un(e) (veuillez choisir) :**

☐ Pharmacien

☐ Technicien en pharmacie

☐ Étudiant ou résident en pharmacie

☐ Autre : \_\_\_\_\_

## Détails du demandeur

Je suis un(e) (veuillez choisir) :

☐ Employé

☐ Propriétaire d'entreprise

☐ Entrepreneur indépendant

Veuillez noter que si vous exploitez et/ou avez d'autres personnes (employés ou entrepreneurs) qui travaillent pour ou au nom de votre cabinet/entreprise, ou si vous avez un contenu/des biens, une couverture supplémentaire peut être nécessaire pour faire face à des risques additionnels. Veuillez contacter un courtier BMS dès aujourd'hui pour plus de détails au 1-844-200-7033 ou à [cshp.insurance@bmsgroup.com](mailto:cshp.insurance@bmsgroup.com).

Est-ce que vous ou votre entreprise fournissez des services professionnels qui ne relèvent pas du champ d'activité des pharmaciens ou pharmaciennes, ou des techniciens en pharmacie ou techniciennes en pharmacie et/ou avez-vous besoin d'une assurance pour vous défendre en cas de poursuites menées par une organisation professionnelle autre que celle qui régleme les activités professionnelles des pharmaciens ou des techniciens en pharmacie? [Remarque : Cette police ne couvre que les services qui relèvent de votre champ d'activité en tant que pharmacien ou technicien en pharmacie. Les autres services professionnels ne sont pas couverts par cette assurance. Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Fournissez-vous des services en personne à l'extérieur du Canada?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Une proposition/police d'assurance responsabilité professionnelle et/ou d'assurance responsabilité civile générale a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà fait l'objet d'une réclamation, d'une poursuite ou d'une plainte en responsabilité professionnelle et/ou en responsabilité civile générale au cours des cinq dernières années ou une telle réclamation est-elle actuellement en instance contre vous au Canada ou ailleurs dans le monde?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une demande d'indemnisation au titre de la présente police?  
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

## Assurance responsabilité professionnelle

Police d'assurance basée sur les réclamations; franchise nulle.

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de pharmacien ou pharmacienne, ou

de technicien en pharmacie ou technicienne en pharmacie. Votre police d'assurance couvre également les plaintes déposées contre vous auprès de votre organisme de réglementation (l'Ordre).

**Toutes les options sont incluses :**

|                                       |                                               |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Frais de défense disciplinaire        | 200 000 \$ par réclamation / agrégé           |
| Frais de défense pénale remboursement | 150 000 \$ par réclamation / agrégé           |
| Frais de présence aux tribunaux       | Jusqu'à 1 000 \$ par jour / 100 000 \$ agrégé |
| Période de déclaration prolongée      | 7 ans                                         |
| Violation de la confidentialité       | 50 000 \$ par réclamation / agrégé            |
| Enquête du coroner                    | 200 000 \$ par réclamation / agrégé           |
| Diffamation                           | 50 000 \$ par réclamation / agrégé            |
| Loi du bon samaritain                 | Inclus                                        |

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle?  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

|                                          | Option 1                                            | Option 2                                            | Option 3                                            |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Limites</b>                           | 2 000 000 \$ par réclamation<br>4 000 000 \$ agrégé | 3 000 000 \$ par réclamation<br>4 000 000 \$ agrégé | 5 000 000 \$ par réclamation<br>5 000 000 \$ agrégé |
| <b>Pharmacien</b>                        | <input type="checkbox"/> 115 \$                     | <input type="checkbox"/> 180 \$                     | <input type="checkbox"/> 280 \$                     |
| <b>Technicien en pharmacie</b>           | <input type="checkbox"/> 75 \$                      | <input type="checkbox"/> 120 \$                     | <input type="checkbox"/> 170 \$                     |
| <b>Étudiant ou résident en pharmacie</b> | <input type="checkbox"/> 50 \$                      | <input type="checkbox"/> 75 \$                      | <input type="checkbox"/> 120 \$                     |

## Assurance responsabilité civile générale

Formulaire de déclaration de sinistre; franchise nulle.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Avez-vous besoin d'une couverture en responsabilité civile générale?  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

| Option   | Limite                             | Coût annuel                     |
|----------|------------------------------------|---------------------------------|
| Option 1 | 1 000 000 \$ par sinistre / agrégé | <input type="checkbox"/> 170 \$ |

|          |                                    |                                 |
|----------|------------------------------------|---------------------------------|
| Option 2 | 2 000 000 \$ par sinistre / agrégé | <input type="checkbox"/> 220 \$ |
| Option 3 | 3 000 000 \$ par sinistre / agrégé | <input type="checkbox"/> 250 \$ |
| Option 4 | 5 000 000 \$ par sinistre / agrégé | <input type="checkbox"/> 340 \$ |

### Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom de l'autre assuré :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

## Cybersécurité et atteinte à la vie privée – AMÉLIORÉ

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

### Intervention en cas d'atteinte à la vie privée

|                                                                 |                                             |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte       | 500 000 \$ ( <b>NOUVEAU</b> )               |
| Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise | 250 000 \$                                  |
| Personnes informées                                             | 5 000 (particuliers), 100 000 (entreprises) |

### Limite de la responsabilité globale

1 000 000 \$

### Dommages subis par l'assuré

|                                                                             |                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données | 100 000 \$ ( <b>NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE</b> ) |
| Perte due à un acte de cyberextorsion                                       | 500 000 \$ ( <b>NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE</b> ) |
| Coûts de récupération des données                                           | 100 000 \$                                         |

### Responsabilité

|                                                  |                                                      |
|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Responsabilité relative aux données et au réseau | 1 000 000 \$                                         |
| Frais de défense et sanctions réglementaires     | 1 000 000 \$ ( <b>NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE</b> ) |

|                                                                |                                                                |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Obligations et coûts liés aux cartes de paiement               | 1 000 000 \$                                                   |
| Responsabilité visant les médias                               | 1 000 000 \$                                                   |
| <b>Criminalité informatique</b>                                |                                                                |
| Instructions frauduleuses *                                    | Disponible pour une prime supplémentaire                       |
| Fraude par transfert de fonds                                  | Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses |
| Fraude aux télécommunications                                  | 100 000 \$                                                     |
| <b>Récompense pour renseignements menant à une arrestation</b> |                                                                |
| Récompense pour renseignements menant à une arrestation        | 50 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)                       |
| <b>Réparation de matériel informatique</b>                     | Inclus (NOUVEAU)                                               |
| <b>Franchises</b>                                              |                                                                |
| Chaque incident                                                | 1 000 \$                                                       |
| Personnes informées                                            | 100                                                            |

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

| Revenu brut                                           | Prime annuelle                  |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Praticiens individuels / Entreprises (vous seulement) | <input type="checkbox"/> 121 \$ |

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS CONSTITUENT UNE CONDITION PRÉALABLE POUR BÉNÉFICIER D'UNE GARANTIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSOUS N'EST PAS RESPECTÉ, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE GARANTIE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Je confirme également ce qui suit :

**Au moins une fois par an**, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site [www.getcybersafe.gc.ca](http://www.getcybersafe.gc.ca). **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.**

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

#### \* Garantie supplémentaire disponible

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

« **L'assurance contre la fraude** » prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

« **Fraude par transfert de fonds** » désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par

vous ou votre entreprise auprès de cette institution, sans que vous ou votre entreprise assurée n'en ayez connaissance ou n'y consentiez.

Limite de 25 000 \$ pour **230 \$ / an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ / an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

## NOUVEAU! Cyberprotection des personnes et des familles (non disponible pour les membres du Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Portefeuille perdu
- ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web
- ✓ Coûts de restauration

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles?  
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

| Chaque réclamation / Limite agréée | Coût                           |
|------------------------------------|--------------------------------|
| 10 000 \$                          | <input type="checkbox"/> 60 \$ |
| 25 000 \$                          | <input type="checkbox"/> 75 \$ |

### Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel **au** moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

## Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

### Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

### Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

### Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

### Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

### Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

### Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut

également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

#### Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

#### Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

☐ Oui ☐ Non

**Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers.**

### Assurance frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

**L'assurance juridique pour les particuliers** offre :

- Le forfait de services juridiques (tels que détaillés ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
  - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
  - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
  - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
  - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
  - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
  - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

| Chaque réclamation/montant de garantie global | Prime                           |
|-----------------------------------------------|---------------------------------|
| 25 000 \$ / 125 000 \$                        | <input type="checkbox"/> 99 \$  |
| 50 000 \$ / 250 000 \$                        | <input type="checkbox"/> 115 \$ |

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers?  
Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

☐ Oui ☐ Non

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? ☐ Oui ☐ Non

Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? ☐ Oui ☐ Non

Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? ☐ Oui ☐ Non

Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? ☐ Oui ☐ Non

Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? ☐ Oui ☐ Non

Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? ☐ Oui ☐ Non

Été poursuivi pour discrimination présumée? ☐ Oui ☐ Non

Été victime d'un vol d'identité? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

### Couverture accident 24 heures sur 24 (non disponible pour les membres du Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

**L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :**

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

**La police prévoit également une couverture pour :**

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

| Aperçu de la couverture         | Option 1                       | Option 2                       |
|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Décès et mutilation accidentels | 25 000 \$                      | 50 000 \$                      |
| Invalidité totale permanente    | 25 000 \$                      | 50 000 \$                      |
| Rapatriement                    | 5 000 \$                       | 5 000 \$                       |
| Réadaptation                    | 5 000 \$                       | 5 000 \$                       |
| Bénéfice de fracture            | 2 000 \$                       | 2 000 \$                       |
| <b>Coût</b>                     | <input type="checkbox"/> 42 \$ | <input type="checkbox"/> 70 \$ |

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

---

#### Assurance accident de 24 h POUR CONJOINTS :

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

On entend par « conjoint » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- i. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- ii. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
  - a. résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h pour votre conjoint?

☐ Oui ☐ Non

Remarque : l'option que vous avez choisie pour vous-même est la même que celle que recevra votre conjoint(e) (c'est-à-dire que si vous avez choisi l'option 1, votre conjoint(e) recevra également l'option 1).

| Couverture des conjoints | Si l'option 1 est sélectionnée | Si l'option 2 est sélectionnée |
|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Coût</b>              | <b>21 \$</b>                   | <b>35 \$</b>                   |

Veuillez inclure le nom de votre conjoint :

---

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

---

### NOUVEAU! Frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Si oui, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les vérifications d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

**Coût annuel : 45 \$**

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

## Déclaration et garantie

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

**Je déclare être membre en règle de la Société canadienne de pharmacie dans les réseaux de la santé (SCPRS). S'il est déterminé que je ne suis pas un membre actif, je comprends que ma police d'assurance est nulle et non avenue.**

Il est entendu et convenu que j'autorise/nous autorisons (BMS) à faire en sorte que la proposition d'assurance, les communications et tous les documents relatifs à la police (immédiats et futurs) soient rédigés en anglais, avec notre consentement exprès. Cette autorisation n'affecte pas les conditions générales énoncées dans la police ou les polices.

Signé par :

Poste:

Date:

## Divulcation des frais

Vous concluez une convention d'achat des garanties ci-dessus sur la base des informations que vous avez fournies dans le formulaire de proposition.

Le tableau ci-dessous ne s'applique qu'aux garanties que vous avez sélectionnées dans votre proposition :

| Ligne de couverture                      | Prime       | Commission (incluse dans la prime) | Frais |
|------------------------------------------|-------------|------------------------------------|-------|
| Assurance responsabilité professionnelle | Par demande | 25%                                | Néant |
| Assurance responsabilité civile générale | Par demande | 25%                                | Néant |

|                                                                         |             |       |                                          |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------|-------|------------------------------------------|
| Cybersécurité et atteinte à la vie privée                               | Par demande | 25%   | Néant                                    |
| Cyberprotection des personnes et des familles<br>10 000 \$<br>25 000 \$ | Par demande | 22.5% | 10,08 \$ / 9,45 \$<br>10,86 \$ / 9,45 \$ |
| Assurance frais juridiques des particuliers                             | Par demande | 20%   | Néant                                    |
| Couverture accident 24 heures sur 24                                    | Par demande | 15%   | 10 \$ / 15 \$                            |
| Frais juridiques pour les audits d'assurance                            | Par demande | 20%   | 15 \$                                    |

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez cliquer [ici](#).

## Informations de paiement

### Les provinces suivantes sont assujetties à la taxe de vente provinciale :

Les résidents de l'Ontario doivent ajouter une taxe de vente de 8 %.

Les résidents du Québec doivent ajouter une taxe de vente de 9 %.

Les résidents du Manitoba doivent ajouter une taxe de vente de 7 %.

Les résidents de Terre-Neuve doivent ajouter une taxe de vente de 15 %.

Les résidents de la Saskatchewan doivent ajouter une taxe de vente de 6 %.

Toutes les autres provinces sont exemptées.

La TPS ne s'applique pas aux primes d'assurance.

### Taxe forfaitaire sur les services juridiques :

Remarque : Les frais comprennent les honoraires du courtier et sont assujettis à la TVH applicable :

Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, et

Île-du-Prince-Édouard ajouter 15 %

La Nouvelle-Écosse ajouter 14 %

Ontario ajouter 13 %

Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut,

Québec, Saskatchewan et Yukon ajouter 5 %

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de BMS Canada Risk Services Ltd. ou remplissez l'autorisation de carte de crédit ci-dessous.

## Autorisation de débit sur carte de crédit

Numéro de carte VISA, AMEX ou M/C :

Date d'expiration:

CVV:

Nom du titulaire de la carte :

Signature:

### BMS Canada Services de Risque Ltée

979, rue Bank, bureau 200

Ottawa (Ontario) K1S 5K5

Sans frais : 1-844-200-7033

Télécopie : 613-701-4234

Courriel : [cshp.insurance@bmsgroup.com](mailto:cshp.insurance@bmsgroup.com)

|                   |          |
|-------------------|----------|
| Sous-total        | \$       |
| Frais de service* | 25,00 \$ |
| Taxe              | \$       |
| Total fermé       | \$       |

**\*Remarque :** les frais de service ne s'appliquent pas si vous souscrivez UNIQUEMENT une assurance responsabilité civile professionnelle.